RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivants :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (RAP_686443) sur le Postulat Muriel Thalmann et consorts : Des mesures ciblées afin de mieux intégrer les migrants qualifiés, notamment les femmes, dans le marché du travail et sur

le Postulat Claude-Alain Gebhard et consorts (22_POS_15) au nom du parti Vert'libéral – Face aux enjeux à venir, nos migrants doivent pouvoir venir soutenir les agriculteurs et les forestiers !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 19 mai 2022 de 15h à 16h30 dans la Salle de la Cité, Place du Château 6 à Lausanne. Étaient présent-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper et Muriel Thalmann ainsi que MM. Hadrien Buclin (remplace Mme Taraneh Aminian), Jean-Luc Chollet, Guy Gaudard, Claude-Alain Gebhard, Werner Riesen, Daniel Ruch.

M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DES) était accompagné de Mmes Benkais-Benbrahim, Cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), Françoise Favre, Cheffe du Service de l'emploi (SDE) et de M. Antonello Spagnolo, Chef de la Direction de l'insertion et des solidarités (DGCS) au DSAS.

Pour le secrétariat de la commission était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires qui s'est chargée de la rédaction des notes de séance et que nous remercions pour leur qualité.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (RAP_686443) sur le Postulat Muriel Thalmann et consorts : Des mesures ciblées afin de mieux intégrer les migrants qualifiés, notamment les femmes, dans le marché du travail et sur

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat précise que le seul le volet portant sur l'information à la population migrante a été renvoyé au Conseil d'Etat.

Ce dernier a, dans sa réponse, conduit une réflexion plus large sur les moyens pour faciliter l'accès au marché du travail de la population issue de l'immigration à titre régulier. Les points 3 et 4 listent ce qui est fait présentement et le point 5 s'occupe des perspectives, notamment les programmes soutenus par la Confédération visant à l'intégration.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante remercie le Conseil d'Etat et se déclare satisfaite du rapport. Elle trouve notamment bénéfique que lorsqu'une lacune est détectée dans le dispositif, des moyens soient déployés pour pouvoir y répondre. Elle remarque que certaines personnes sont plus difficiles à atteindre, par exemple les mères de famille et il d'autant plus important de garder le contact.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Monsieur le Conseiller d'Etat confirme que l'administration s'interroge sur les meilleurs moyens de toucher les femmes qui ont parfois plus de peine à arriver sur le marché du travail. Des démarches de sociabilisation ont été menées (café-contact, réseautage avec les communautés étrangères, ...). La question de la garde des enfants est souvent prégnante, indépendamment de l'origine de la personne. Il précise que la question des crèches, des transports ou plus généralement des conditions de vie quotidienne qui favorisent ou non les chances de trouver un travail font l'objet d'une prise en charge spécifique dans le cadre des unités communes ORP/CSR. Il ajoute que pour cette structure l'accès n'est pas lié à la nationalité.

Madame Benkais-Benbrahim ajoute que des efforts particuliers ont été fait ces dernières années pour l'information des personnes migrantes lors de leur arrivée en Suisse, avec la création de support (papier et en ligne) en 16 langues. Un projet pilote est aussi mené avec trois communes (le Mont-sur-Lausanne, Ecublens et Villeneuve) pour réaliser un accompagnement personnalisé (entretiens d'accueil personnalisé, adapté à la situation sociale de la personne).

La discussion s'engage, les membres de la commission qui s'expriment remercient pour la qualité du rapport et les réponses apportées. Des membres s'interrogent sur l'offre en cours de langue (pas assez abondante dans les régions périurbaines, coût, etc.) cette dernière étant primordiale pour une intégration dans le monde du travail réussi.

Madame Benkais-Benbrahim explique le fonctionnement des cours de langue pour les personnes migrantes. Il faut distinguer deux publics différents, le premier regroupant des personnes qui relèvent de l'asile et le deuxième de la loi sur les étrangers (LEI).

Pour les personnes issues de la LEI, ce sont à peu près 2,5 millions qui est consacré au cours de langue avec comme principaux buts une bonne couverture régionale et une qualité irréprochable. Le BCI est proactif sur ces deux points pour garantir des cours de qualités. Pour les personnes issues de l'asile, d'autres ressources sont à disposition notamment l'Agenda Intégration Suisse (AIS) mis en œuvre pour les personnes qui relèvent du CSIR et de l'EVAM (permis F, requérants d'asile et réfugiés statuaires). L'AIS met en place un accompagnement personnalisé en vue de l'intégration de la personne dans un filière étude, sur le marché du travail ou dans des mesures d'intégration sociale à la suite d'une année d'évaluation du potentiel. L'idéal selon la cheffe du BCI serait de pouvoir généraliser cette individualisation du suivi à chaque personne arrivant dans le Canton. Concernant le coût, Madame Benkais-Benbrahim confirme qu'aucun cours n'est gratuit, une participation même symbolique est toujours demandée.

Monsieur Spagnolo indique qu'à la DGCS, le centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) gère 1 millier de dossiers de personnes réfugiés statutaires (permis B ou F). Il témoigne du fait que l'offre de cours de français est conséquente. De manière générale, il confirme que les mesures d'insertion sont fréquentées majoritairement par des hommes. Ceci s'explique en partie par les particularités culturelles, mais en grande partie aussi par le problème de la garde des enfants, les bénéficiaires du CSIR n'était pas prioritaires sur les listes d'attente des garderies. Il évoque à ce titre le cas de la Ville de Zürich qui affiche des taux d'insertion par l'emploi très important des réfugiéEs statutaires, 80% d'entre elles travaillant, contre 20% dans le Canton de Vaud. La Ville de Zürich offre une place de garde pour chaque enfant dont les parents sont réfugiés statutaires. Aussi, le CSIR s'est fixé des objectifs en matière d'accessibilité aux places de garde afin de renverser la tendance.

Un membre de la commission souligne qu'il pense que des mesures de soutien plus actives devraient être mises en place, pas seulement de l'information.

Plusieurs membres de la commission trouvent que la reconnaissance des diplômes est un point important pour favoriser l'intégration dans le marché du travail, même si c'est une question délicate. Monsieur le Conseiller d'Etat rappelle qu'une grande partie des diplômes sont des diplômes de rang fédéral qui exigent

dès lors une certaine uniformité entre les différents cantons. La confiance du client repose en grande partie sur les titres reconnus, d'où l'importance de la solidité de la reconnaissance des diplômes.

Suite à une question d'un.e membre de la commission, Monsieur le Conseiller d'Etat précise que les frais de reconnaissance de diplômes ne sont pas imputés après aux personnes qui trouvent un travail, mais que vu leur insertion elles pourront contribuer à la société par le biais de l'impôt.

5. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Un.e membre de la commission aimerait savoir si des moyens supplémentaires vont être mis à disposition du BCI pour accentuer son travail d'information. Monsieur le Conseiller d'Etat répond que la volonté du Conseil d'Etat est clair et que les moyens sont là, le principal problème est de toucher les personnes.

6. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Postulat Claude-Alain Gebhard et consorts (22_POS_15) au nom du parti Vert'libéral – Face aux enjeux à venir, nos migrants doivent pouvoir venir soutenir les agriculteurs et les forestiers !

7. POSITION DU POSTULANT

Monsieur le postulant a fait le constat que les secteurs forestiers et agricoles ont des besoins croissants de main d'oeuvre alors que peu de jeunes adoptent ces métiers. Il part du fait que beaucoup de personnes issues de la migration ont des compétences dans le domaine agricole et le Conseil d'Etat pourrait les soutenir dans leur volonté de travailler dans ces domaines.

8. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat répond que tous les métiers sont présentés aux personnes migrantes. Un partenariat avait été envisagé avec le domaine viticole pour bénéficier de la main d'oeuvre ukrainienne présente dans notre pays à cause de la guerre, proposition qui n'a pas été véritablement retenue car les équipes sont constituées d'année en année. Le potentiel d'engagement pour Monsieur le Conseiller d'Etat est faible dans le monde agricole. De plus, la prise en charge d'une personne néophyte dans le secteur agricole peut être une contrainte supplémentaire selon les besoins en formation et pas forcément une aide.

9. DISCUSSION GÉNÉRALE

Certain.e.s membres de la commission sont dubitatifs sur les possibilités du Conseil d'Etat de favoriser ce type d'emploi, plutôt qu'un autre. Ce sont des emplois souvent peu rémunérateurs et il serait dommageable de les laisser seulement à des personnes migrantes. Il est nécessaire aussi d'avoir des personnes formées pour les tâches forestières et agricoles.

Pour d'autres membres de la commission, cela pourrait être une idée intéressante pour les personnes inactives surtout que plusieurs projets ont été mené dans une haute école et dans le Jura.

Monsieur Spagnolo donne quelques exemples de programmes organisés par la DGCS et d'autres acteurs :

- ProLog-emploi (association œuvrant pour la réinsertion professionnelle durable des bénéficiaires du RI dans le secteur socio-sanitaire du Canton de Vaud) cité en exemple dans le postulat. Il s'agit d'un fond alimenté par une partie des subventions versées aux institutions concernées, a été crée afin que les bénéficiaires de ce programme reçoivent un salaire décent et incitatif. Ce programme a atteint près de 1'000 participants depuis sa création. Au terme des 10 mois, une personne sur deux accède à un emploi durable ; à long terme, 80% des participants ne reviennent pas au RI. Le domaine socio-sanitaire est toutefois particulier.

- La DGCS élabore aussi des programmes dans le domaine de l'agriculture, qui rencontrent toutefois plusieurs difficultés : sécurité, taux d'encadrement, faible résultat en matière d'insertion dans ces domaines et revenus peu incitatifs. Une entreprise sociale d'insertion a par exemple conduit des chantiers pendant

plusieurs années dans le domaine forestier. Dans ce cadre-là, les vernes des Alpes vaudoises ont été essertées pour favoriser les biotopes, sous l'égide du surveillant permanent de la faune. Un des objectifs de cette mesure était de susciter des vocations. Aujourd'hui, les exigences en matière de sécurité sont telles que la DGCS doit se battre pour maintenir ces mesures.

- L'association ESPRI, également entreprise sociale, collabore avec les communes pour la réalisation de divers travaux non concurrentiels avec l'économie privée et qui visent à restaurer des biotopes, à retaper des chemins forestiers, des refuges, à arracher les plantes envahissantes ; en ce moment, des barrières contre le loup sont reconstruites dans le Jura. 120 places dans des mesures dites à vocation écologique ont été créés ; le constat est un faible résultat en matière d'insertion dans les domaines agricoles, maraîchers ou forestiers.

- le domaine de Roveray à Aubonne, entreprise de produits issus de l'arboriculture qui prend régulièrement en stage des bénéficiaires du CSIR. Les collaborations sont bonnes, mais les mesures peu incitatives, une large part des salaires versés devant être reversées au RI.

- Dans le cadre de la pandémie, le domaine agricole a fait appel à de la main d'œuvre. Le CSIR a fait l'effort d'envoyer 15 personnes, or, aucune n'a finalement été engagées.

Monsieur Spagnolo conclue en constatant que les personnes réfugiées sont rarement issues du monde agricole et que les mesures citées sont utiles pour revaloriser les personnes mais que les débouchés professionnels sont faibles dans le secteur.

Le postulant remercie pour la présentation des mesures en cours, il estime qu'il vaudrait la peine d'intensifier les efforts au vu du manque de main d'oeuvre actuel et à venir. Il va donc maintenir son postulat.

10. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 2 voix contre 3 et 4 abstentions et ainsi de ne pas le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 24 juillet 2022

La rapporteuse :
(Signé) Alice Genoud